

Groupe technique CER

Propositions d'évolution du Compte d'Emploi des Ressources

Préambule

Le Comité de la Charte du Don en Confiance avait participé aux travaux et à l'enquête de la Cour des comptes en 2014 sur la transparence financière des organismes faisant appel à la générosité publique et avait été auditionné dans ce cadre.

Suite au référé de la Cour des Comptes du 7 mai 2015 portant sur le compte d'emploi des ressources des organismes faisant appel public à la générosité, le Don en Confiance a souhaité être force de propositions pour l'éventuelle évolution du CER.

A cet effet, il a réuni un groupe de travail composé de 6 directeurs ou responsables administratifs et financiers d'organisations labellisées "Don en Confiance", de 4 experts bénévoles et de la directrice générale du Comité de la Charte du Don en confiance, en vue d'élaborer une proposition de présentation et de contenu du compte d'emploi des ressources.

Ce groupe s'est réuni sept fois, de novembre 2015 à juin 2016. Il a adopté une approche globale, en s'attachant à traiter les sujets jugés prioritaires, sans intention d'être exhaustif et de résoudre tous les cas particuliers.

Les propositions portées par le Don en Confiance ont pour objectif d'informer clairement le donateur et le public afin de leur permettre de comprendre l'utilisation qui est faite des ressources issues de la générosité ainsi que le modèle global de l'organisation.

Ces propositions ont été partagées avec France Générosités et le Centre Français des Fondations en juillet 2016 et avec l'Autorité des Normes Comptables et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes en septembre et octobre 2016.

PROPOSITIONS

Le Don en Confiance rappelle que pour assurer la transparence financière, il est primordial que l'information du donateur soit fondée sur la globalité des emplois et des ressources des organisations. La publication de l'« Essentiel », incluant certaines données issues du CER, lui semble plus à même de rendre compte de façon intelligible de l'activité de l'organisation avec ses conséquences financières et d'améliorer notablement l'information délivrée au donateur que le CER en lui-même.

1 Nombre de tableaux

Le Don en Confiance recommande d'élaborer un CER avec les ressources globales, un CER avec les ressources de la générosité et un tableau de suivi des flux.

La terminologie employée dans les différents tableaux doit être homogène.

2 Clarification des ressources issues de la générosité et des autres ressources incluses dans le CER global

- **Ressources de la générosité**
 - Dons des particuliers

- Dons des entreprises : **Il s'agit du mécénat d'entreprise, avec ou sans convention**
- Legs et autres libéralités
- Autres produits liés à la générosité
 - Cotisations/adhésions (exclut les cotisations pour obtenir un service)*
 - Produits partagés, ventes de brocantes...*
 - Autres*
- Autres fonds privés
 - **Dons des fondations/associations: le don effectué par une fondation/association entre dans la réalisation de sa mission sociale et l'attribution de ces dons est le résultat d'un acte de gestion. En conséquence, même s'il s'agit d'une intermédiation de générosité, ce n'est pas directement de la générosité.**
 - Produits issus des entreprises (*autres que dons et produits liés à la générosité*)
 - Autres
- Subventions et autres concours publics
- Autres produits
 - **Produits financiers : même s'ils sont issus de la générosité, ils sont également la résultante d'un acte de gestion. Ils ne sont donc pas de la générosité.**
 - Produits exceptionnels dont cession d'actifs
 - Autres
- Reprise de provisions
Si montant significatif, sinon regroupé sous « autres ».
- Utilisation des fonds dédiés antérieurs

3 Clarification et simplification des emplois inclus dans les CER (cf. tableau en annexe)

- Les missions sociales :
 - **Elles sont présentées selon une déclinaison validée par la gouvernance.**
 - La présentation conserve la distinction entre action en France et à l'étranger.
 - Suppression de la distinction entre : « actions réalisées directement », et « versement à d'autres organismes »
- Les frais de recherche de fonds :
 - Ils sont cohérents avec les ressources de la générosité et doivent comprendre les frais relatifs aux dons des particuliers, dons des entreprises, legs et autres libéralités, autres produits liés à la générosité.
 - **Afin de rendre plus cohérente la présentation des dépenses de recherche de fonds et plus lisible auprès du donateur l'effort effectué par l'organisation, il est proposé de prévoir la possibilité d'amortir les frais de recherches de fonds réalisés à titre d'investissement**
- Frais de fonctionnement :
Contenu minimum défini ci-dessous (point 8)
- Autres
 - Charges financières
 - Charges exceptionnelles
 - Autres

- Dotation aux provisions
Si montant significatif, sinon regroupé sous « autres ».
- Dotation aux fonds dédiés

4 Contributions volontaires en nature

Sont présentées et rattachées au CER global

5 Les tableaux CER global et CER générosité prévoient la comparaison avec le N-1

6 Présentation des produits issus de la générosité :

Considérant que « **l'acte de gestion transforme la nature de la ressource** », tous les produits qui sont issus de la générosité mais modifiés par un acte de gestion rentrent dans la catégorie : « autres produits ». Par exemple : les produits financiers, les revenus locatifs d'immeubles reçus en legs, etc.

Ainsi, tous les produits de la générosité passent par le compte de résultat : un legs immobilier doit d'abord passer en compte de résultat au moment de la vente avant d'être porté au bilan.

Il est à noter que le règlement comptable prévoit une exception pour les legs affectés de façon irrévocable par le légataire à la dotation d'une fondation : ils vont directement au bilan, faisant apparaître actuellement dans certains cas des reports de générosité négatifs.

7 Présentation des ressources « nettes »

De façon exceptionnelle, certains produits pourraient être « nettés », c'est-à-dire présentés nets de charges, quand cette présentation fait plus de sens pour le donateur, sous réserve de l'accord des CAC.

Par exemple : certaines cessions d'actifs

Dans tous les cas, il est nécessaire de faire un tableau de rapprochement entre le CER et le compte de résultat.

8 Les frais de fonctionnement

Proposition de définition :

Afin d'assurer la cohérence entre les organisations et pour la meilleure compréhension du public, le Comité propose d'inclure dans les frais de fonctionnement les éléments suivants:

- les fonctions supports (sauf si elles sont directement liées à une action spécifique): les fonctions administratives, financières, ressources humaines, juridiques hors mission sociales, informatique.
- les frais de gouvernance: tenue des CA, des AG,... ;
- l'ensemble des frais liés au respect de la réglementation et les moyens qui s'y rattachent (exemple: le coût des CAC) ;
- un pourcentage de frais de la direction générale ;
- La communication institutionnelle – hors missions sociales et recherche de fonds.

Les organisations doivent respecter la permanence des méthodes de répartition des frais.

Les frais financiers et les charges exceptionnelles sont regroupés dans une rubrique « autres ».

9 Tableau de flux et de suivi des fonds dédiés, des ressources de la générosité non dédiées et des investissements

Afin de permettre de suivre le « stock » de générosité, il est proposé de créer un tableau de flux qui inclut le suivi des fonds dédiés, des ressources de la générosité non dédiées et des investissements.

Afin de ne pas alourdir les présentations, la distinction fonds dédiés et non dédiés ne sera pas reprise dans les tableaux de CER

Les investissements financés par la générosité sont inclus dans le tableau de suivi des fonds, s'ils sont jugés significatifs par l'organisation pour expliquer le stock et les flux de la générosité.

10 Fonds dédiés et fonds affectés

Il est proposé de remplacer la terminologie « dons affectés » par « dons dédiés », afin de distinguer ce qui est dédié par la volonté du donateur (par exemple : appel Tsunami) de ce qui est affecté par une décision d'AG ou de CA (pour les fondations).

PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL

Hélène Beck – Directrice Administrative et Financière - Secours Catholique

Eric Bertocco – Directeur Administratif et Financier - la Ligue contre le Cancer

Pierre Berthereau – Directeur Administratif et Financier - Perce Neige

Nathalie Blum – Directrice Générale - Comité de la Charte

Jean-Paul Bouquin – membre de la commission d'agrément - Comité de la Charte

Serge Castillon – Contrôleur - Comité de la Charte

Charles de Chabot – Directeur Administratif et Financier - Ordre de Malte France

Jean-Louis Gaugiran – Contrôleur général adjoint – Comité de la Charte

Denys Hammel – Directeur Administratif et Financier - Fondation Abbé Pierre

Nicolas Coutansais – Responsable Administratif et Financier- Fondation pour la Recherche Médicale

Michel Vantalon – Contrôleur général adjoint – Comité de la Charte